

Recueil des actes administratifs

— n° 460

24 novembre 2023

Pages 11239 à 11264

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

Table des matières

Arrêtés

Arrêté n° 2023-489 du 17 novembre 2023 portant clôture de la régie permanente de recettes instituée à la Maison de l'International concernant les prestations de l'Institut Roi Sejong et de l'Institut Confucius.....	11242
Arrêté n° 2023-559 du 7 novembre 2023 portant composition du jury d'admission en première année du master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Biotechnologies parcours biochimie et parcours génie biotechnologique et management en agro-industries.....	11242
Arrêté n° 2023-560 du 7 novembre 2023 portant composition du jury d'admission en première année du master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Génie civil (tous parcours).....	11243
Arrêté n° 2023-561 du 7 novembre 2023 portant composition du jury d'admission en première année du master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Informatique (tous parcours).....	11243
Arrêté n° 2023-562 du 7 novembre 2023 portant composition du jury d'admission en première année du master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Mathématiques et applications.....	11244
Arrêté n° 2023-563 du 7 novembre 2023 portant composition du jury d'admission en première année du master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Génie des matériaux tous parcours.....	11245
Arrêté n° 2023-564 du 7 novembre 2023 portant composition du jury d'admission en première année du master du domaine Sciences, Technologies, Santé du domaine Sciences Humaines et Sociales, du domaine Droit, Économie, Gestion mention Sciences pour l'environnement.....	11245
Arrêté n° 2023-565 du 7 novembre 2023 portant composition du jury d'admission en première année du master du domaine Sciences, Technologies, Santé, du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2nd degré.....	11246
Arrêté n° 2023-566 du 7 novembre 2023 portant nomination du jury d'admission en première année du master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées.....	11247
Arrêté n° 2023-567 du 7 novembre 2023 portant nomination du jury d'admission en première année du master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Audiovisuel, média numériques interactifs, jeux parcours direction de projets audiovisuels et numériques...11248	
Arrêté n° 2023-568 du 7 novembre 2023 portant composition du jury d'admission en première année du master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Management et commerce international parcours Économie et commerce international - Asie.....	11249
Arrêté n° 2023-569 du 7 novembre 2023 portant composition du jury d'admission en première année du master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Histoire11249	
Arrêté n° 2023-570 du 7 novembre 2023 portant composition du jury d'admission en première année du master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Tourisme parcours e-Tourisme et ingénierie culturelle des patrimoines.....	11250
Arrêté n° 2023-571 du 7 novembre 2023 portant composition du jury d'admission en première année du master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Métiers de	

l'enseignement, de l'éducation et de la formation 1 ^{er} degré parcours Professorat des écoles	11250
Arrêté n° 2023-572 du 7 novembre 2023 portant composition du jury d'admission en première année du master du domaine Droit, Économie, gestion mention justice, procès et procédures parcours droit processuel.....	11251
Arrêté n° 2023-573 du 7 novembre 2023 portant composition du jury d'admission en première année du master du domaine Droit, Économie, gestion mention droit des assurances.....	11251
Arrêté n° 2023-574 du 7 novembre 2023 portant composition du jury d'admission en première année du master du domaine Droit, Économie, gestion mention droit de l'entreprise	11252
Arrêté n° 2023-575 du 7 novembre 2023 portant composition du jury d'admission en première année du master du domaine Droit, Économie, gestion mention droit du numérique parcours tiers de confiance et sécurité numérique.....	11253
Arrêté n° 2023-576 du 7 novembre 2023 portant composition du jury d'admission en première année du master du domaine Droit, Économie, gestion mention droit public parcours collectivités territoriales, environnement et littoral.....	11253
Arrêté n° 2023-577 du 7 novembre 2023 portant composition du jury d'admission en première année du master du domaine Droit, Économie, gestion mention management et administration des entreprises.....	11254
Arrêté n° 2023-578 du 7 novembre 2023 portant composition du jury d'admission en première année du master du domaine Droit, Économie, gestion mention management des systèmes d'information parcours conseil en management des systèmes d'information...	11254
Arrêté n° 2023-579 du 7 novembre 2023 portant composition du jury d'admission en première année du master du domaine Droit, Économie, gestion mention marketing vente parcours marketing digital.....	11255
Arrêté n° 2023-580 du 7 novembre 2023 portant composition du jury d'admission en première année du master du domaine Droit, Économie, gestion mention Tourisme parcours gestion des unités d'hébergements et séjours touristiques (GUEST).....	11255
Arrêté n° 2023-581 du 7 novembre 2023 portant nomination du jury de master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Management et commerce international parcours Économie et commerce international Asie.....	11256
Arrêté n° 2023-601 du 6 novembre 2023 portant délégation de signature (Olivier De Viron)	11257
Arrêté n° 2023-602 du 6 novembre 2023 portant délégation de signature (Christian Inard)	11258
Arrêté n° 2023-603 du 6 novembre 2023 portant délégation de signature (Béatrice Chery)	11259
Arrêté n° 2023-614 du 9 novembre 2023 portant délégation de signature des bordereaux de suivi des déchets dangereux.....	11260
Arrêté n° 2023-627 du 17 novembre 2023 portant modification de l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université.....	11262
Arrêté n° 2023-629 du 17 novembre 2023 relatif à l'attribution du prix Masters de négociation par l'Institut universitaire de technologie.....	11263

Arrêtés

Arrêté n° 2023-489 du 17 novembre 2023 portant clôture de la régie permanente de recettes instituée à la Maison de l'International concernant les prestations de l'Institut Roi Sejong et de l'Institut Confucius

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R. 719-51 à R. 719-52, R. 719-79 à R. 719-85,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu l'arrêté de La Rochelle Université n° 2021-379 du 28 septembre 2021 portant création d'une régie permanente de recettes instituée à la MDI concernant les prestations de l'Institut Roi Sejong et de l'Institut Confucius,
Vu l'arrêté de La Rochelle Université n° 2023-108 du 24 février 2023 modifiant l'arrêté n° 2021-379 du 28 septembre 2021,

ARRÊTE

Article 1

Il est décidé la clôture de la régie permanente de recettes auprès de la La Maison de l'International concernant les prestations de l'Institut Roi Sejong et de l'Institut Confucius.

Article 2

La clôture de cette régie prend effet le 17 octobre 2023.

Article 3

Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université et transmis au recteur de l'académie de Poitiers ainsi qu'au trésorier payeur général.

Fait à La Rochelle, le 17 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-559 du 7 novembre 2023 portant composition du jury d'admission en première année du master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Biotechnologies parcours biochimie et parcours génie biotechnologique et management en agro-industries

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6, L. 712-2 et D. 612-36-2,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, notamment son article 5,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2024-2025 en première année du master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Biotechnologies parcours biochimie et parcours génie biotechnologique et management en agro-industries, le jury d'admission est composé comme suit :

- > Stéphanie Bordenave, maîtresse de conférences, présidente
- > Frédéric Sannier, professeur des universités
- > Sophie Sable, maîtresse de conférences
- > Zoulikha Rezzoug, maîtresse de conférences

- > Isabelle Lanneluc, maîtresse de conférences
- > Nicolas Bridiau, maître de conférences
- > Olivier Corre, professeur certifié

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 7 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-560 du 7 novembre 2023 portant composition du jury d'admission en première année du master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Génie civil (tous parcours)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6, L. 712-2 et D. 612-36-2,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, notamment son article 5,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2024-2025 en première année du master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Génie civil (tous parcours), le jury d'admission est composé comme suit :

- > Marie Duquesne, professeuse des universités, présidente
- > Ameer El Amine Hamami, maître de conférences
- > Amina Ammar-Boudjelal, maîtresse de conférences
- > Patrice Blondeau, maître de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 7 novembre 2023,

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-561 du 7 novembre 2023 portant composition du jury d'admission en première année du master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Informatique (tous parcours)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6, L. 712-2 et D. 612-36-2,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, notamment son article 5,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE**Article 1**

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2024-2025 en première année du master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Informatique (tous parcours), le jury d'admission est composé comme suit :

- > Frédéric Bertrand, maître de conférences, président,
- > Karell Bertet, maîtresse de conférences
- > Vincent Courboulay, maître de conférences
- > Patrick Franco, maître de conférences
- > Carl Frelicot, professeur des universités
- > Jean-Loup Guillaume, professeur des universités
- > Jacques Morcos, maître de conférences
- > Damien Mondou, maître de conférences
- > Renaud Peteri, maître de conférences
- > Nicolas Sidere, maître de conférences
- > Armelle Prigent, maîtresse de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 7 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-562 du 7 novembre 2023 portant composition du jury d'admission en première année du master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Mathématiques et applications

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6, L. 712-2 et D. 612-36-2,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, notamment son article 5,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE**Article 1**

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2024-2025 en première année du master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Mathématiques et applications, le jury d'admission est composé comme suit :

- > Michel Berthier, professeur des universités, président
- > Catherine Choquet, professeuse des universités
- > Laurent Mascarilla, maître de conférences
- > Souleymane Kadri Harouna, maître de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 7 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-563 du 7 novembre 2023 portant composition du jury d'admission en première année du master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Génie des matériaux tous parcours

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6, L. 712-2 et D. 612-36-2,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, notamment son article 5,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2024-2025 en première année du master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Génie des matériaux tous parcours, le jury d'admission est composé comme suit :

- > Juan Creus, professeur des universités, président
- > Sébastien Touzain, professeur des universités
- > Jamaa Bouhattate, maîtresse de conférences
- > Fernando Pedraza, professeur des universités
- > Dao TRINH, maître de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 7 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-564 du 7 novembre 2023 portant composition du jury d'admission en première année du master du domaine Sciences, Technologies, Santé du domaine Sciences Humaines et Sociales, du domaine Droit, Économie, Gestion mention Sciences pour l'environnement

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6, L. 712-2 et D. 612-36-2,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, notamment son article 5,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2024-2025 en première année du master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences pour l'environnement parcours Gestion de l'environnement et écologie littorale (GEEL), le jury d'admission est composé comme suit :

- > Cécile VINCENT, maîtresse de conférences, présidente
- > Benoît Simon-Bouhet, maître de conférences
- > Gilles Radenac, maître de conférences
- > Florence Caurant, maîtresse de conférences
- > Benoît Lebreton, maître de conférences
- > Anne Aubert, maîtresse de conférences

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2024-2025 en première année du master du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Sciences pour l'environnement parcours Géosciences et géophysique du littoral (GGL), le jury d'admission est composé comme suit :

- > Eric Chaumillon, professeur des universités, président
- > Guy Woppelman, professeur des universités
- > Céline Grall, CR CNRS

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2024-2025 en première année du master du domaine Sciences Humaines et sociales mention Sciences pour l'environnement parcours Géographie appliquée à la gestion des littoraux (GAGL), le jury d'admission est composé comme suit :

- > Virginie Duvat-Magnan, professeuse des universités, présidente
- > Caroline Blondy, maîtresse de conférences
- > Didier Vye, maître de conférences
- > Frédéric Rousseaux, maître de conférences
- > Jean-Michel Carozza, professeur des universités
- > Louis Marrou, professeur des universités
- > Luc Vacher, maître de conférences

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2024-2025 en première année du master du domaine Droit, Gestion, Économie mention Sciences pour l'environnement parcours Management environnemental, le jury d'admission est composé comme suit :

- > Florence De Ferran, maîtresse de conférences, présidente
- > Pierre Labardin, professeur des universités
- > Sophie Tarascou, enseignante chercheuse contractuelle

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 7 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-565 du 7 novembre 2023 portant composition du jury d'admission en première année du master du domaine Sciences, Technologies, Santé, du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2nd degré

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6, L. 712-2 et D. 612-36-2,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, notamment son article 5,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2024-2025 en première année du master du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2nd degré, parcours Sciences de la vie et de la Terre, le jury d'admission est composé comme suit :

- > Mickael Airaud, professeur agrégé, président
- > Nathalie Hubert, professeuse agrégée

- > Anne Supervie, formatrice académique

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2024-2025 en première année du master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2nd degré parcours Mathématiques, le jury d'admission est composé comme suit :

- > François Geoffriau, maître de conférences, président
- > Fabienne Marotte, maîtresse de conférences

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2024-2025 en première année du master du domaine Sciences Humaines et sociales mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2nd degré parcours Histoire-géographie, le jury d'admission est composé comme suit :

- > Jean-Sébastien Noël, maître de conférences, président
- > Florence Petroff, maîtresse de conférences
- > Caroline Blondy, maîtresse de conférences
- > Sébastien Morillon, professeur agrégé

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 7 novembre 2023,

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-566 du 7 novembre 2023 portant nomination du jury d'admission en première année du master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6, L. 712-2 et D. 612-36-2,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, notamment son article 5,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2024-2025 en première année du master du domaine Arts, Lettres, Langues, mention Langues étrangères appliquées parcours LCAI Amériques le jury d'admission est composé comme suit :

- > Danièle ANDRE, maîtresse de conférences, présidente
- > James TROMBLEY, maître de conférences
- > Emmanuelle ANDRES, maîtresse de conférences
- > Sebastian URIOSTE, maître de conférences
- > Marcia RAWLINGSON, enseignante contractuelle
- > Stéphanie PELTIER, maîtresse de conférences

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2024-2025 en première année du master du domaine Arts, Lettres, Langues, mention Langues étrangères appliquées parcours LCAI Asie-Pacifique le jury d'admission est composé comme suit :

- > Martine RAIBAUD, maîtresse de conférences, présidente
- > BAI Zhimin, maîtresse de conférences
- > Pierre-Henry De Bruyn, maître de conférences
- > Evelyne Chérel-Riquier, maîtresse de conférences
- > Chandra Grangé, maîtresse de conférences
- > Michel Grenié, maître de conférences
- > Sora HONG, maîtresse de conférences
- > David WATERMAN, professeur des universités
- > Stéphanie PELTIER, Maîtresse de conférences
- > HU Xinyu, PRCE
- > Dwi WINARSIH, Maîtresse de Conférences contractuelle

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 7 novembre 2023,

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-567 du 7 novembre 2023 portant nomination du jury d'admission en première année du master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Audiovisuel, média numériques interactifs, jeux parcours direction de projets audiovisuels et numériques

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6, L. 712-2 et D. 612-36-2,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, notamment son article 5,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2024-2025 en première année du master du domaine Arts, Lettres, Langues, mention Audiovisuel, média numériques interactifs, jeux parcours direction de projets audiovisuels et numériques le jury d'admission est composé comme suit :

- > Diego Jarak, maître de conférences, président
- > Jeanne Soccorsi, professionnelle
- > Solenne Gros de Beler, chargée de l'action culturelle et de la communication du service culture
- > Clément Mauduit, responsable médias EU connexes et MédiaLAB

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 7 novembre 2023,

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-568 du 7 novembre 2023 portant composition du jury d'admission en première année du master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Management et commerce international parcours Économie et commerce international - Asie

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6, L. 712-2 et D. 612-36-2,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, notamment son article 5,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2024-2025 en première année du master du domaine Arts, Lettres, Langues, mention Management et commerce international parcours Économie et commerce international – Asie, le jury d'admission est composé comme suit :

- > Laurent Augier, maître de conférences, président
- > Evelyne Chérel-Riquier, maîtresse de conférences
- > Martine Raibaud, maîtresse de conférences
- > Montacer Ben Cheikh Larbi, maître de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 7 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-569 du 7 novembre 2023 portant composition du jury d'admission en première année du master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Histoire

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6, L. 712-2 et D. 612-36-2,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, notamment son article 5,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2024-2025 en première année du master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Histoire parcours Direction de projets ou établissements culturels, et parcours mémoires, patrimoines, territoires, le jury d'admission est composé comme suit :

- > Bruno Marnot, professeur des universités, président
- > Laurent Hugot, maître de conférences

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2024-2025 en première année du master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Histoire parcours histoire, le jury d'admission est composé comme suit :

- > Bruno Marnot, professeur des universités, président
- > Pierre PRETOU, professeur des universités

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2024-2025 en première année du master du domaine Sciences Humaines et sociales mention Histoire parcours Mémoires, patrimoines, territoires, le jury d'admission est composé comme suit :

- > Bruno Marnot, professeur des universités, président
- > Laurence Tranoy, maîtresse de conférences
- >

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 7 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-570 du 7 novembre 2023 portant composition du jury d'admission en première année du master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Tourisme parcours e-Tourisme et ingénierie culturelle des patrimoines

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6, L. 712-2 et D. 612-36-2,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, notamment son article 5,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2024-2025 en première année du master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Tourisme parcours e-Tourisme et ingénierie culturelle des patrimoines, le jury d'admission est composé comme suit :

- > Mickael Augeron, maître de conférences, président,
- > Xavier Rautureau, ingénieur d'études
- > Florence Petroff, maîtresse de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 7 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-571 du 7 novembre 2023 portant composition du jury d'admission en première année du master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 1^{er} degré parcours Professorat des écoles

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6, L. 712-2 et D. 612-36-2,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, notamment son article 5,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE**Article 1**

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2024-2025 en première année du master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 1er degré parcours Professorat des écoles, le jury d'admission est composé comme suit :

- > Jean-René Cherouvrier, maître de conférences, président,
- > Frédéric Manconi, professeur agrégé
- > Anne Florence Blondeau, professeuse agrégée
- > Eleonore Bossenec, professeuse des écoles
- > Natacha Ferlac, professeuse des écoles

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 7 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-572 du 7 novembre 2023 portant composition du jury d'admission en première année du master du domaine Droit, Économie, gestion mention justice, procès et procédures parcours droit processuel

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6, L. 712-2 et D. 612-36-2,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, notamment son article 5,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE**Article 1**

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2024-2025 en première année du master du domaine Droit, Économie, gestion mention justice, procès et procédures parcours droit processuel, le jury d'admission est composé comme suit :

- > Céline Laronde-Clérac, professeuse des universités, présidente
- > Stéphanie Hourdeau, maîtresse de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 7 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-573 du 7 novembre 2023 portant composition du jury d'admission en première année du master du domaine Droit, Économie, gestion mention droit des assurances

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6, L. 712-2 et D. 612-36-2,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, notamment son article 5,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2024-2025 en première année du master du domaine Droit, Économie, gestion mention droit des assurances, le jury d'admission est composé comme suit :

- > Agnès Pimbert, professeure des universités, présidente
- > Anne Scattolin, Maître de conférences,
- > Vincent Beaulieu, responsable pédagogique parcours Assurances,
- > Anne Scattolin, Maître de conférences,
- > Sabine Bertolaso, Maître de conférences,
- > François-Xavier Morisset, Maître de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 7 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-574 du 7 novembre 2023 portant composition du jury d'admission en première année du master du domaine Droit, Économie, gestion mention droit de l'entreprise

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6, L. 712-2 et D. 612-36-2,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, notamment son article 5,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2024-2025 en première année du master du domaine Droit, Économie, gestion mention droit de l'entreprise, le jury d'admission est composé comme suit :

- > Linda Arcelin, professeuse des universités, présidente
- > Caroline Asfar-Cazenave, maîtresse de conférences
- > Marie-Sophie Bondon, maîtresse de conférences
- > Dorothee Simonneau, maîtresse de conférences
- > Anne Cathelineau-Roulaud, maîtresse de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 7 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-575 du 7 novembre 2023 portant composition du jury d'admission en première année du master du domaine Droit, Économie, gestion mention droit du numérique parcours tiers de confiance et sécurité numérique

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6, L. 712-2 et D. 612-36-2,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, notamment son article 5,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2024-2025 en première année du master du domaine Droit, Économie, gestion mention droit numérique parcours tiers de confiance et sécurité numérique, le jury d'admission est composé comme suit :

- > Mickaël Coustaty, maître de conférences, président
- > Alain Bobant, huissier de justice , président de la Fédération Nationale des Tiers de Confiance (FNTC)
- > Margaux Redon, maîtresse de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 7 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-576 du 7 novembre 2023 portant composition du jury d'admission en première année du master du domaine Droit, Économie, gestion mention droit public parcours collectivités territoriales, environnement et littoral

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6, L. 712-2 et D. 612-36-2,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, notamment son article 5,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2024-2025 en première année du master du domaine Droit, Économie, gestion mention droit public parcours collectivités territoriales, environnement littoral, le jury d'admission est composé comme suit :

- > Magalie Flores-Lonjou, maîtresse de conférences, présidente
- > Laurent Bordereaux, professeur des universités
- > Stéphane Manson, professeur des universités

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 7 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-577 du 7 novembre 2023 portant composition du jury d'admission en première année du master du domaine Droit, Économie, gestion mention management et administration des entreprises

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6, L. 712-2 et D. 612-36-2,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, notamment son article 5,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2024-2025 en première année du master du domaine Droit, Économie, gestion mention management et administration des entreprises, le jury d'admission est composé comme suit :

- > Mathieu Paquerot, maître de conférences, président
- > Julien Viau, maître de conférences
- > Christelle Charbonnier, professeuse certifiée
- > Cécile Cristau, maîtresse de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 7 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-578 du 7 novembre 2023 portant composition du jury d'admission en première année du master du domaine Droit, Économie, gestion mention management des systèmes d'information parcours conseil en management des systèmes d'information

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6, L. 712-2 et D. 612-36-2,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, notamment son article 5,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2024-2025 en première année du master du domaine Droit, Économie, gestion mention management des systèmes d'information parcours conseil en management des systèmes d'information, le jury d'admission est composé comme suit :

- > Jean-François Berthevas, maître de conférences, président
- > Guillaume Delalieux, professeur des universités
- > Mouna Zouahri, enseignante vacataire

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 7 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-579 du 7 novembre 2023 portant composition du jury d'admission en première année du master du domaine Droit, Économie, gestion mention marketing vente parcours marketing digital

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6, L. 712-2 et D. 612-36-2,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, notamment son article 5,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2024-2025 en première année du master du domaine Droit, Économie, gestion mention marketing vente parcours marketing digital, le jury d'admission est composé comme suit :

- > Jeanne Lallement, professeuse des universités, présidente
- > Florence Euzeby, maîtresse de conférences
- > Jean-Charles Rico, maître de conférences
- > Jean-Loup Guillaume, professeur des universités
- > Julien Viau, maître de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 7 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-580 du 7 novembre 2023 portant composition du jury d'admission en première année du master du domaine Droit, Économie, gestion mention Tourisme parcours gestion des unités d'hébergements et séjours touristiques (GUEST)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6, L. 712-2 et D. 612-36-2,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, notamment son article 5,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2024-2025 en première année du master du domaine Droit, Économie, gestion mention Tourisme parcours gestion des unités d'hébergements et séjours touristiques, le jury d'admission est composé comme suit :

- > Eve Lamendour, maîtresse de conférences, présidente,
- > Pierre Labardin, professeur des universités

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 7 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-581 du 7 novembre 2023 portant nomination du jury de master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Management et commerce international parcours Économie et commerce international Asie

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),
Considérant le changement d'un membre du jury

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 1, et 3 du master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Management et commerce international parcours Économie et commerce international Asie est composé pour l'année universitaire 2023-2024 de :

- > Laurent Augier, maître de conférences, président
- > Martine Raibaud, maîtresse de conférences
- > Evelyne Chérel-Riquier, maîtresse de conférences

Le jury des semestres 2 et 4 du master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Management et commerce international parcours Économie et commerce international Asie est composé pour l'année universitaire 2023-2024 de :

- > Laurent Augier, maître de conférences, président
- > Martine Raibaud, maîtresse de conférences
- > Ben Cheikh Larbi Montacer, maître de conférences

Article 2

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 3

L'arrêté 2023-332 du 21 juillet 2023 portant nomination du jury de master du domaine Arts, lettres, langues mention management internationale parcours Économie et commerce international Asie est abrogé.

Article 4

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 7 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

**Arrêté n° 2023-601 du 6 novembre 2023 portant délégation de signature
(Olivier De Viron)**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts du Pôle Licences Collegium,
Vu la délibération n° 2021-01-14-4-1-CAC du 14 janvier 2021 relative à l'élection du directeur du Pôle licences collegium,
Vu l'arrêté n° 2023-344 du 24 août 2023 portant délégation de signature à Monsieur Olivier de Viron,

ARRÊTE

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Olivier De Viron, en sa qualité de directeur du Pôle Licences Collegium, pour signer au nom du président de l'université, les documents suivants :

- > arrêtés de nomination aux jurys,
- > arrêtés de composition des commissions d'examen des vœux d'inscription en première année de premier cycle,
- > arrêtés de composition des commissions pédagogiques de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la licence professionnelle et à la deuxième ou troisième année de licence,
- > relevés de notes à l'exception des relevés de notes des étudiants d'échanges,
- > attestations de réussite,
- > conventions de stage, à l'exception des conventions de stage des doctorants qui partent en stage à l'extérieur de l'université,
- > conventions de stage de tutorat,
- > attestations de présence,
- > attestations d'assiduité,
- > décisions relatives aux demandes de réorientation interne,
- > décisions relatives à l'accueil d'étudiants venant d'une autre université, avec validation d'études,
- > notifications des décisions de jury de validation d'études,
- > demandes d'admission préalable à l'inscription en premier cycle,
- > arrêtés d'attribution de bourses de stages et de mobilité pour des stages obligatoires effectués en France,
- > conventions de mise à disposition ponctuelles de locaux du Collegium à des tiers et à des associations étudiantes de l'université,
- > les décisions ou conventions d'attribution à un organisme tiers de toute subvention dont le montant est inférieur ou égal à trois mille euros,
- > les actes, avis et décisions relatifs à la mise en œuvre du dispositif des assistants d'éducation défini par les articles L. 916-1 et suivants du Code de l'éducation et par le décret n° 2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation,
- > les avis demandés sur les étudiantes et étudiants.

Article 2

Est abrogé l'arrêté n° 2023-344 du 24 août 2023 portant délégation de signature à Monsieur Olivier de Viron.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 6 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

**Arrêté n° 2023-602 du 6 novembre 2023 portant délégation de signature
(Christian Inard)**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent,
Vu la délibération n° 2021-06-29-1-CAC du 29 juin 2021 relative à l'élection du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent,
Vu l'arrêté n° 2023-335 du 24 août 2023 portant délégation de signature à Monsieur Christian Inard,

ARRÊTE

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Christian Inard, en sa qualité de directeur de l'Institut littoral urbain durable intelligent, pour signer au nom du président de l'université, les documents suivants :

- > arrêtés de nomination aux jurys,
- > arrêtés de composition des jurys d'admission en première année de master,
- > arrêtés de composition des commissions pédagogiques de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès en deuxième année de master,
- > relevés de notes à l'exception des relevés de notes des étudiants d'échanges,
- > attestations de réussite,
- > conventions de stage, à l'exception des conventions de stage des doctorants qui partent en stage à l'extérieur de l'université,
- > conventions de stage de tutorat,
- > attestations de présence,
- > attestations d'assiduité,
- > décisions relatives aux demandes de réorientation interne,
- > décisions relatives à l'accueil d'étudiants venant d'une autre université, avec validation d'études,
- > notifications des décisions de jury de validation d'études,
- > arrêtés d'attribution de bourses de stages et de mobilité pour des stages obligatoires effectués en France,
- > conventions de mise à disposition ponctuelles de locaux de l'Institut à des tiers et à des associations étudiantes de l'université,
- > décisions ou conventions d'attribution à un organisme tiers de toute subvention dont le montant est inférieur ou égal à trois mille euros,
- > les actes, avis et décisions relatifs à la mise en œuvre du dispositif des assistants d'éducation défini par les articles L. 916-1 et suivants du code de l'éducation et par le décret n° 2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation,
- > les avis demandés sur les étudiantes et étudiants.

Délégation est également donnée à Monsieur Christian Inard, en sa qualité de directeur de l'Institut littoral urbain durable intelligent, pour signer au nom du président de l'université les documents suivants relevant du périmètre de l'école doctorale :

- > autorisations d'inscription en doctorat,

- > arrêtés d'attribution de prix,
- > convocations du jury de soutenance de thèse,
- > autorisations de soutenance de thèse et convocations du doctorant à la soutenance,
- > bordereaux de dépôt de thèse,
- > contrats de diffusion électronique de thèse (signature valant approbation),
- > lettres de confidentialité pour les soutenances,
- > attestations de réussite,
- > attestations de label de doctorat européen.

Article 2

Est abrogé l'arrêté n° 2023-335 du 24 août 2023 portant délégation de signature à Monsieur Christian Inard.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 6 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-603 du 6 novembre 2023 portant délégation de signature (Béatrice Chery)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts de l'Institut universitaire de technologie,
Vu la délibération n° 2022-09-26-1 du Conseil d'institut du 26 septembre 2022 relative à l'élection de la directrice de l'Institut Universitaire de Technologie,
Vu l'arrêté n° 2022-377 du 28 septembre 2022 portant délégation de signature à Madame Béatrice Chery,
Vu l'arrêté modifié n° 2023-263 portant modification des délégations de signature des directrices et directeurs des composantes de La Rochelle Université,

ARRÊTE

Article 1

Délégation est donnée à Madame Béatrice Chery, directrice de l'Institut universitaire de technologie, pour signer au nom du président de l'université, les documents suivants :

- > arrêtés de nomination aux jurys,
- > arrêtés de composition des commissions d'examen des vœux d'inscription en première année de bachelor universitaire de technologie,
- > relevés de notes à l'exception des relevés de notes des étudiants d'échanges,
- > attestations de réussite,
- > conventions de stage, à l'exception des conventions de stage des doctorants qui partent en stage à l'extérieur de l'université,
- > conventions de stage de tutorat,
- > attestations de présence,
- > attestations d'assiduité,
- > décisions relatives aux demandes de réorientation interne,
- > décisions relatives à l'accueil d'étudiants venant d'une autre université, avec validation d'études,

- > notifications des décisions de jury de validation d'études,
- > demandes d'admission préalable à l'inscription en premier cycle,
- > arrêtés d'attribution de bourses de stages et de mobilité pour des stages obligatoires effectués en France,
- > conventions de mise à disposition ponctuelles de locaux de l'IUT à des tiers et à des associations étudiantes de l'université
- > les décisions ou conventions d'attribution à un organisme tiers de toute subvention dont le montant est inférieur ou égal à trois mille euros,
- > les actes, avis et décisions relatifs à la mise en œuvre du dispositif des assistants d'éducation défini par les articles L. 916-1 et suivants du Code de l'éducation et par le décret n° 2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation,
- > les avis demandés sur les étudiantes et étudiants.

Article 2

Sont abrogés les arrêtés n° 2022-377 du 28 septembre 2022 portant délégation de signature à Madame Béatrice Chery et n° 2023-263 portant modification des délégations de signature des directrices et directeurs des composantes de La Rochelle Université.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 6 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-614 du 9 novembre 2023 portant délégation de signature des bordereaux de suivi des déchets dangereux

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2,
Vu le code de l'environnement, notamment son article R. 541-45,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu l'arrêté n° 2022-188 du 4 avril 2022 portant délégation de signature des bordereaux de suivi des déchets dangereux,

ARRÊTE

Article 1

Délégation est donnée aux agents désignés ci-dessous à l'effet de signer, au nom du président de l'université, les bordereaux de suivi des déchets dangereux, dans leurs domaines respectifs :

Types de déchets	Site	Contact
Tous déchets dangereux	Direction Hygiène Sécurité Environnement	Sylvain FARTHOUAT
		Corinne COITOUX
		Christophe CLAUDON
Déchets chimiques	IUT Département Génie Biologique	Sandrine DIDELOT
		Valérie KESTEMAN
	IUT Administration	Christophe LEBRETON
		Jean-Marc LHOMME

	LUDI, Pelagis	Willy DABIN
		Fabien DEMARET
	LUDI, soute	Cyril BERZIOU
	LUDI, LIENSs ILE	Philippe PINEAU
		Claire EMERY
Jérôme JOURDE		
Déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI)	IUT Département Génie Biologique	Valérie KESTEMAN
		Sandrine DIDELOT
		Aynur KILIC
		Véronique VEZIEN
	Direction Patrimoine et Logistique	Bruno ALBRE
		Pierre HERBE
	LUDI, LIENSs Curie	Valérie SOPENA
	Collegium, Départements Biologie et Biotechnologies	Thierry NICOLAS
	LUDI, LIENSs ILE	Claire EMERY
		Valérie HUET
		Jérôme JOURDE
LUDI, Pelagis	Willy DABIN	
	Fabien DEMARET	
Amiante	Direction Patrimoine et Logistique	Richard DOUSSEAU
	IUT Administration	Jean-Marc LHOMME
Caroline PROUX		
Déchets radioactifs	LUDI, LIENSs ILE	Christine DUPUY
		Thomas LACOUE-LABARTHE
Déchets des équipements électriques et électroniques (DEEE) issus de l'activité de la DSI	Direction des Systèmes Informatiques	Marc BOISIS
		Jean-Philippe DONDIN
		Ludovic JORGE
Déchets des équipements électriques et électroniques (DEEE) issus de l'activité de l'IUT	IUT Administration	Sylvain BOUTREAU
		Jean-Marc LHOMME
		Caroline PROUX
		Olivier SAUZET
Déchets des pompes de relevage	Direction Patrimoine et Logistique	Maëlic GABORIT
		Pascal GUILLET
	IUT Administration	Jean-Marc LHOMME

Article 2

Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 2022-188 du 4 avril 2022 portant délégation de signature des bordereaux de suivi des déchets dangereux.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 9 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

**Arrêté n° 2023-627 du 17 novembre 2023 portant modification de l'arrêté
n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations
de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les
applications informatiques financières de l'université**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et R. 719-51 à R. 719-112,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université,

ARRÊTE

Article 1

À l'annexe de l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université, sont ajoutées les lignes suivantes :

Nom	Prénom	Qualité délégataire	Service / Laboratoire	CRB	SO	Sous SO
CARBUCCIA	MATTHIEU	RAF	DIDEV	CRB04	IDSE	-
CARBUCCIA	MATTHIEU	RAF	DIDEV	CRB04	PA-CFA	-
CARBUCCIA	MATTHIEU	RAF	DIDEV	CRB04	PA-FP	-

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 17 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-629 du 17 novembre 2023 relatif à l'attribution du prix Masters de négociation par l'Institut universitaire de technologie

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-2,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts de l'Institut universitaire de technologie,
Vu la délibération n° 2017-03-27-3-5 du conseil d'administration en date du 27 mars 2017 relative à la délégation de compétences du conseil d'administration au président pour l'attribution de prix,

ARRÊTE

Article 1

Un prix sous forme de carte cadeau d'une valeur unitaire de 150 euros TTC est attribué à Victor Kolb dans le cadre des « Masters de négociation » organisés à l'IUT le 16 novembre 2023.

Article 2

La dépense sera imputée sur la ligne budgétaire : CRB09/TRANSVERSAL/ADGE au compte 623.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 17 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

